

The background of the entire page is a stylized landscape. It features rolling hills and mountains in various shades of blue and teal. A large, solid yellow circle representing the sun is positioned in the upper left quadrant. The overall style is minimalist and modern.

PÉDOPSYCHIATRIE

CHUS – HÔPITAL FLEURIMONT

**Ce que vous devez
savoir sur l'hospitalisation
de votre adolescent(e)**

Québec 

Pourquoi l'hospitalisation en pédopsychiatrie?

Pour stabiliser l'état de votre enfant et favoriser son rétablissement dans un milieu sécuritaire.

L'équipe interdisciplinaire agit dans l'intérêt de votre enfant, avec respect et de façon sécuritaire.



Quel est votre rôle?

Vous, parents, êtes des membres clés de l'équipe de soins. Votre implication dans les transports, les visites, les rencontres et les congés temporaires est essentielle. Exprimez-nous vos réflexions pour soutenir le traitement.

NOTES

Quels sont les droits de votre adolescent ou adolescente selon son âge?

Moins de 14 ans :

Vous prenez les décisions concernant son hospitalisation et ses soins. Votre adolescent ou adolescente peut donner son avis, mais il ou elle ne peut quitter l'hôpital sans votre autorisation.

14 ans ou plus :

Votre adolescent ou adolescente peut consentir seul(e) à des soins, refuser certains traitements et a droit à la confidentialité médicale. Certaines informations ne vous seront communiquées qu'avec son consentement. Il ou elle peut demander à quitter l'hôpital, sauf en cas d'hospitalisation non volontaire.

Quels sont vos droits en tant que parents?

- Droit d'être informé(e)s de l'état de santé et de l'évolution de la prise en charge de votre adolescent ou adolescente, dans le respect de la confidentialité.
- Droit de participer aux décisions concernant les soins et l'évolution de la prise en charge de votre adolescent ou adolescente.
- Droit de visiter votre adolescent ou adolescente selon les horaires définis et les prescriptions médicales.
- Droit d'accompagner votre adolescent ou adolescente aux rencontres médicales et bilans.
- Droit d'accéder au dossier médical sous certaines conditions.
- Droit de porter plainte aux instances concernées en cas de désaccord.

Comment se déroule l'hospitalisation?



Effets personnels

Votre adolescent ou adolescente peut apporter :

- ses vêtements,
- certains articles de toilette,
- son matériel scolaire.



Visites et appels téléphoniques

Visites :

- Mardi et jeudi : de 18 h 30 à 20 h
- Samedi, dimanche et jours fériés : de 14 h à 15 h 30, et de 18 h 30 à 20 h

Appels téléphoniques :

- Autorisés par l'équipe médicale
- Limités selon l'état de votre adolescent ou adolescente



La pochette

La pochette est le lien entre vous et l'unité. Il est important de l'amener à chaque visite et à chaque rencontre avec votre enfant.



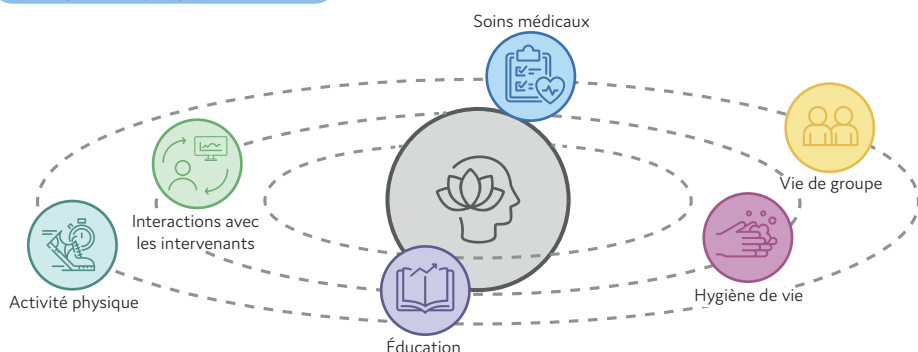
Certains objets sont interdits pour des raisons de sécurité (p. ex. : objets coupants, objets électroniques, produits inflammables, etc.). Nous vous remettons une liste complète au moment de l'admission.



Encadrement et suivi

- Un plan d'intervention sera élaboré avec votre adolescent ou adolescente, et vous serez mis à contribution dans la réalisation des objectifs visés.
- Votre adolescent ou adolescente aura un programme structuré comprenant des activités éducatives, thérapeutiques et de détente. Ces activités favorisent son bien-être et son autonomie.
- Il ou elle pourra profiter des espaces thérapeutiques : salle d'entraînement physique, salle d'arts, salle de musique et cour extérieure.
- Si cela est prévu au plan d'intervention de votre adolescent ou adolescente, il ou elle aura des périodes scolaires.

Les différentes sphères de l'hospitalisation en pédopsychiatrie



Des réponses à vos questions

Combien de temps durera l'hospitalisation de mon enfant?

Nous ne pouvons pas prédire à quelle vitesse votre adolescent ou adolescente retrouvera un fonctionnement lui permettant de retourner à la maison ou à l'école. Votre collaboration (la vôtre et celle de votre adolescent ou adolescente) au plan de soins influencera grandement la durée de l'hospitalisation.

Quelle est la différence entre une visite, une sortie, un congé temporaire et un congé définitif?

Les **visites, les sorties, ainsi que les congés temporaires et définitifs** sont toujours prescrits par le médecin selon l'évolution de la situation de votre adolescent ou adolescente.

Une **visite** se déroule sur l'unité ou sur le terrain de l'hôpital.

Une **sortie** se déroule à l'extérieur de l'hôpital et n'implique pas de coucher à l'extérieur de l'unité. Il s'agit souvent d'une courte période (quelques heures).

Un **congé temporaire** implique un ou plusieurs couchers à l'extérieur de l'unité. Le congé temporaire peut aussi être d'une journée (p. ex. : journée de classe avec souper en famille).

Un **congé définitif** marque la fin de l'épisode d'hospitalisation.

Est-ce que la fratrie peut venir aux visites?

Vous devez valider avec l'équipe médicale, car toutes les visites doivent être prescrites. De plus, tous les mineurs sont interdits sur l'unité afin d'assurer leur sécurité et la confidentialité des usagers et usagères.

À quoi servent les congés temporaires?

À mettre en pratique les astuces apprises sur l'unité! Durant les congés temporaires, nous recommandons des activités calmes et en famille, à l'image de la routine habituelle de la maisonnée. Avant de faire des activités spéciales (p. ex. : zoo, parc d'attraction, glissades d'eau, fête, etc.), nous vous recommandons d'en discuter avec l'équipe de soins pour éviter d'aller à l'encontre du plan thérapeutique.

Que signifie « maintenir une saine hygiène de vie » durant les congés temporaires?

L'hygiène de vie de votre adolescent ou adolescente inclut :

- **S'alimenter** (3 repas par jour, ainsi que des collations);
- **Se laver** chaque jour;
- **Dormir** de 8 à 12 h par nuit;
- Prendre sa **médication** (selon l'horaire, si prescrit);
- Se **divertir** en famille (selon les objectifs d'hospitalisation);
- **Éviter les technologies** (cellulaire, jeux vidéo, réseaux sociaux et autres), même pour une courte période. Nous souhaitons que l'énergie de votre adolescent ou adolescente soit mise à passer du temps de qualité en famille et à se rétablir.

Lors des congés temporaires, est-ce que mon enfant peut aller voir son amoureux(-euse) et ses ami(e)s?

Il est préférable que votre adolescent ou adolescente soit accompagné(e) pendant les sorties et congés temporaires et qu'il ou elle s'investisse dans des relations familiales significatives. L'objectif est de limiter le stress. Le stress peut ralentir la stabilisation de sa situation. Les pairs seront intégrés en temps et lieu, selon l'avis de l'équipe médicale.

Est-ce que l'hospitalisation de mon enfant signifie qu'il aura un diagnostic de santé mentale (maladie affective bipolaire, schizophrénie, trouble anxieux, etc.)?

Votre adolescent ou adolescente n'aura pas nécessairement un diagnostic de santé mentale au terme de son hospitalisation. L'équipe de soins collecte un maximum d'informations (via des évaluations, des tests, des observations dans le quotidien, etc.) afin d'obtenir une compréhension clinique de la situation de votre adolescent ou adolescente. Ces informations vous seront communiquées dans les rencontres bilans.

Lors des bilans, est-ce que les deux parents doivent être présents? Qu'en est-il si nous sommes séparés et que c'est moi qui ai la garde complète de mon enfant?

La plupart du temps, la présence des deux parents aux bilans est préférable pour favoriser la cohérence des interventions à la maison. Si votre situation familiale comporte des particularités, parlez-en à l'équipe de soins. Il est important de respecter les droits parentaux, même lors d'une garde complète d'un parent.

Est-ce que nous aurons un suivi après l'hospitalisation?

Cela dépendra de l'évaluation des besoins de votre adolescent ou adolescente et de votre famille. L'équipe de soins en discutera avec vous.

NOTES

Des questions?

Contactez-nous : 819 346-1110, poste 13575

Toute l'équipe est présente pour vous accompagner, répondre à vos questions et favoriser le rétablissement de votre adolescent ou adolescente.

Visitez l'unité de pédopsychiatrie de façon virtuelle :
santeestrie.qc.ca/pedopsychiatrie-sherbrooke



*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke*

Québec 

© CIUSSS de l'Estrie – CHUS, 2026
4-6-13811 (FR) | 4-6-13816 (ANG)
Février 2026